



ASSOCIATION POUR LA FORMATION CONTINUE

Route de la Pointe Blanche - BP : 4308

97500 Saint-Pierre et Miquelon

N° de déclaration préalable : 05973155297

Maritime : Niveau d'enseignement médical I et recyclage

LIEU : AFC/SPM

DATES : Le 4 décembre de 13h30 à 17h30, le 7 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le 8 de 9h00 à 12h00

DURÉE : 14h00

OBJECTIFS : Secours médical d'urgence pour les marins
Obligation pour officiers de la marine marchande et de pêche
*Selon l'arrêté du 29/06/2011, d'ici le 08 juillet 2016 tout marin doit être titulaire au minimum de la formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (ou AFPS).
Tout capitaine ou marin lorsqu'il est désigné pour dispenser les soins médicaux d'urgence ou désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux doit être titulaire du certificat d'enseignement médical du niveau à jour correspondant à la navigation effectuée (directive 92 / 29 / CEE du conseil du 31/03/1992).*

PUBLIC VISÉ : Officiers et marins de la marine marchande, de pêche et de plaisance
Le niveau médical exigé diffère selon la jauge et l'éloignement des côtes :

- EM I : pour tout navire de jauge brute inférieure à 200 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 20 milles des côtes ;
- EM II : pour tout navire de jauge brute inférieure à 500 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes ;
- EM III : pour toute personne désignée pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord des navires de jauge brute de plus de 500 ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes. Pour effectuer les soins médicaux d'urgence à bord de ces navires, seul le niveau II est requis.

INTERVENANTS : Dr CAMPOS (Médecin des Gens de Mer – Centre de Santé, CPS)
Patrick SLANEY (Croix Rouge SPM)

TARIF : Nous consulter

PROGRAMME :

Enseignement médical de niveau I (EM I) - 14 h

- UV-HPR (3 h) : Hygiène et Prévention des Risques | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-AMMCT 1 (1 h) : Aide Médicale en Mer - consultation télémédicale de niveau 1 | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-PSC 1 (10 h) : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 | Croix Rouge SPM